

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2021/06/22-18-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 22 juin 2021, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Vu la délibération n°2020/09/22-15 du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université,

DECIDE :

**OBJET : Déclaration de désaffectation et de déclassement
d'une partie de l'emprise foncière « Nord Schuman »**

Le Conseil d'administration approuve :

- La désaffectation de l'emprise foncière et du cheminement piéton des parcelles CA numéros 59 et 169,
- Le déclassement du domaine public et son transfert vers le domaine privé de ces mêmes parcelles, ainsi que la vente au profit de LINKCITY SUD EST de ces mêmes parcelles au prix de 447 140 euros.

Cette délibération est adoptée avec 31 voix pour et 1 voix contre.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 32

Fait à Marseille le 22 juin 2021,

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université